Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités

(En communication avec VRPG/DAPG)

Modalités d'expertise des supports pédagogique en offline

Conformément aux modalités d'application du ***Référentiel National d'Expertise des Supports Pédagogiques destinés à l'Enseignement en Présentiel*** (cf. correspondance du 4 mars 2026), et faisant suite à la correspondance émanant des Conférences Régionales des Universités en date du 29 septembre 2026, relative à l'utilisation des grilles d'évaluation en mode ***offline***, nous tenons à mettre à la disposition des différentes instances définies dans le processus d'expertise (***se référer au référentiel susmentionné***) les documents nécessaires au traitement des demandes.

Étape 1 : Traitement de la demande

Après le dépôt de la demande, l'instance chargée du traitement est invitée à renseigner l'ensemble des informations dans la feuille **« *Information* »** du document **« *Gestion-traitement* »**, tout en vérifiant le taux de similitude ainsi que le taux d'utilisation de l'IA.

À Noter que la liste des **matières relevant des sciences pures n'est pas exhaustive**. Les instances scientifiques sont invitées à l'enrichir et à l'affiner, puis à la communiquer au **VRPG/DAPG** afin de la transmettre à la **CNEAD**.

Cette étape est clôturée par la désignation des évaluateurs chargés de l'évaluation de l'axe transversal (**Conformité** et **Révision linguistique**).

Étape 2 : Évaluation de l'axe transversal

Les évaluateurs de l'axe transversal désignés au cours de l'étape 1 reçoivent, par l'intermédiaire de l'instance chargée du traitement, les fiches d'évaluation **« *Evaluation_Axe_Transversal_Conformité* »** et « ***Evaluation_Axe_Transversal_Révision_linguistique*** ».

Étape 3 : Validation de l'axe transversal

Après réception des fiches d'évaluation mentionnées à l'étape 2, et dans les délais prévus par le référentiel, l'instance chargée du traitement reporte les résultats dans la feuille **« *2-Résultat de l'axe transversal* »** du document **« *Gestion-traitement* »**, afin de prononcer le résultat final de l'évaluation de l'axe transversal.

Étape 4 : Validation des axes pédagogique et évaluatif

Sur la base du résultat **favorable** de l'étape 3, l'instance chargée du traitement transmet le dossier au **CSD** pour la désignation des experts. Les noms des experts désignés sont renseignés dans la feuille **« *3-Désignation des experts* »** du document **« *Gestion-traitement* »**.

A noter que la grille d'évaluation **« *Evaluation_Axe_Pédagogique_Evaluatif* »** doit être préparée avant sa transmission aux experts.

Étape 5 : Résultat de l'expertise

Les résultats issus de l'expertise des axes pédagogique et évaluatif sont à reporter dans la feuille ***« 4-Résultat des axes_Ped+Eval »*** du document **« *Gestion-traitement* »,** conçue sur la base du processus de décision, consultable via le document « ***Gestion-traitement*** **».**

Parfaites considérations.

Alger le 5 octobre 2026

